

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine de Volley Ball 22 juin 2025 à Talence

Secrétaire de séance : Jonathan Blondy, Directeur de la LNAVb.

Procès-verbal rédigé par Jean Baptiste Bouhelier, Secrétaire Général.

Il est fait un rappel des textes concernant le poids de vote des clubs :

- Pour une Assemblée Générale convoquée entre le 1er janvier et le 31 août inclus, seules sont prises en compte les licences délivrées pour la saison sportive en cours et selon un arrêté **30 jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale**.
- Pour une Assemblée générale élective, chaque représentant direct de GSA dispose d'un nombre de voix déterminé, en fonction du nombre de licences délivrées dans ledit GSA au 31 août précédent l'AGE conformément au barème.

Il est fait un rappel du barème :

- Pour un GSA ayant délivré entre 2 et 150 licences : Nombre de voix attribuées = Nombre de licences / 20 + 1
- Pour un GSA ayant délivré plus de 151 licences : Nombre de voix attribuées = Nombre de licences / 50 + 5,5

AG ORDINAIRE - QUORUM

Début de l'émargement à 9 h 00. Fin de l'émargement à 10h20.

Les clubs suivants ont émargé

Club	Voix	Club	Voix	Club	Voix
COGNAC	10	MINIMES BEACH VC	2	LA ROCHEFOUCAULD	2
RUELLE	2	BARBEZIEUX	5	CHAMPNIERS ANGOULEME	9
COSMIC	8	DOMPIERRE	5	VOLLEY CLUB 17	3
ARCANGUES	2	COTE DE BEAUTE	5	ROCHEFORT	10
SAINTES	11	OLERON	3	CHATELLAILLON	9
LA ROCHELLE	12	PERIGNY	10	ST JEAN VOLLEY	3
BRIVE	11	TULLE	4	BOE BON ENCONTRE	6
BERGERAC	9	SARLAT	5	MARTIGNAS	3
VOLLEY LOISIR GIRONDE	9	JSA BORDEAUX	12	BRUGES	8
SALLES MIOS	6	PL GRADIGNAN	3	BX MAYOTTE	2
BX BEACH CHILLERS	9	LA REOLE	5	TALENCE	14
MERIGNAC	11	AGJA BORDEAUX	12	ST MEDARD EN JALLES	9
ILLAC	12	AMBARES	10	SUD BASSIN	10
FLOIRAC	10	LE HAILLAN	9	BLANQUEFORT	9
EYSINES	6	ONDRES VB	1	ADOUR VOLLEY	8
JEANNE ET SERGE	5	DAX	9	BISCAROSSE	8
STADE MONTOIS	11	VIOLETTE ATHURINE	4	ORTHE	9
CARCEN PONSON	4	VILLENEUVE	11	MARMANDE	5
LESCAR	8	BAYONNE	9	UNION BEARNAISE	5
ANGLET OLYMPIQUE	12	FLEURS DE PAU	11	BOURNOS	6

LONS	9	JURANCON	9	LUZIEN CIBOURIEN	6
GER	5	OLYMPIC MELLOIS	3	SAINT MAIXENT	7
ECHIRE	3	NIORT VB	9	THOUARS	5
PARTHENAY	5	PEXINOIS NIORT	11	CEP POITIERS	11
MIGNE AUXANCES	4	STADE POITEVIN	11	CHATELLERAULT	7
LOUDUN	4	CHAVIGNY	4	VIVONNE	10
US CIVRAISIENNE	3	SEVRES ANXAUMONT	7	VOUILLE	9
CISSE	7	LOISIR EN VAL DE VIENNE	2	BUXEROLLES	3
FONTAINE LE COMTE	6	HAGETMAU	4	LANDOUGE	9
LUY DE BEARN	7	MORDUS DU SABLE	3	NONTRON	3

Le club de Royan est présent, mais ne peut participer aux différents votes en application de statuts de la LNAVb.

Le quorum est atteint : 90 Clubs inscrits sur 121 Clubs votants, pour 627 voix exprimées sur 733.

Allocution de **Jacques MOREAU**, Président de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley-Ball.

Sont soumis au vote après présentation.

PV DE L'AG DU 22 JUIN 2024

Le PV de l'AG du 22 juin 2024 a été diffusé avec le Compte-rendu d'activités Ligue 2025.

Une correction est apportée pour les futurs PV : C'est l'Assemblée Générale qui donne Quitus à la trésorière.

Résultat du vote du PV de l'AG du 22 juin 2024 :

Pour : 618 voix Contre : 0 voix Abstention : 9 voix

Le PV de l'AG du 22 juin 2024 est adopté à la majorité.

PV DE L'AG ELECTIVE DU 17 NOVEMBRE 2024

Le PV de l'AG du 17 novembre 2024 a été diffusé avec le Compte-rendu d'activités Ligue 2025.

Résultat du vote du PV de l'AG Elective du 17 novembre 2024

Pour : 603 voix Contre : 0 voix Abstention : 24 voix

Le PV de l'AG Elective du 17 novembre 2024 est adopté à la majorité.

PRESENTATION DU RAPPORT MORAL

Le rapport moral (diffusé dans le Compte-rendu d'activités 2025) est lu en séance par Jean Baptiste Bouhelier, Secrétaire Général.

Résultat du vote du rapport moral :

Pour : 627 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES 2024

Présentation par Jean Paul Paysan du compte-rendu des vérificateurs aux comptes.

Nous tenons tout d'abord à remercier Nathalie, Jonathan, Sylvie et Noelia avec qui nous avons pu échanger par mail ou téléphone. En effet, les délais impartis pour réaliser notre mission étant trop courts, nous n'avons pu procéder à des vérifications sur place.

Les vérifications ont porté sur les comptes adressés par la Trésorière Générale. Le grand livre comporte plus de 14.700 lignes d'écritures en 2024.

La plaquette du cabinet d'expertise comptable a été adressée le 11 juin, attestant ainsi les comptes en vue de l'AG.

Le plan du rapport des « VAC » (54 pages) est donc le suivant :

- Processus de Vérification
- Analyse « macro »
- Travaux réalisés par les VAC
- Organisation comptable de la Ligue et système délégataire
- Vérification des critères nécessitant l'intervention de Commissaires aux comptes
- Annexe : rapport 2022 et 2021 pour mémoire

Sur la base des documents fournis :

- Des vérifications ont été opérées sur une partie significative des comptes, complétées d'analyses diverses.
- Une analyse de l'évolution des comptes de bilan et de résultat depuis 2021 et entre 2023 et 2024 figure également dans le rapport détaillé (approche macro).

1- Les premiers constats généraux sont les suivants :

- Depuis 2021 l'activité de la Ligue a évolué de manière très significative (en atteste l'augmentation du nombre de licenciés) à mettre en parallèle des données fournies par la comptabilité :

o Total bilan 2021 : 597 K€

o Total bilan 2024 : 755 K€ soit + 158K€

o Produits

¶ 2021 : 438 K€

¶ 2024 : 831 K€ soit + 393 K€ (un quasi doublement)

o Charges

¶ 2021 : 393 K€

¶ 2024 : 852 K€ soit + 459K€

- En 2024, le résultat se traduit par un déficit de 21,5K€, les charges étant supérieures aux produits malgré une augmentation de 15.88% des produits d'exploitation.

- Les actifs immobilisés ne sont pas significatifs et quasi totalement amortis.

- L'actif circulant (soit 736K€) a fait l'objet de vérifications notamment

o Sur les comptes « créances clients ». Ainsi les comptes de 95 clubs et ceux de tiers divers (famille/stagiaires) ont été approfondis.

o Les comptes de trésorerie sont justifiés : la trésorerie reste pléthorique (521K€) dont 300K€ placés en Comptes à terme.

A noter l'existence d'un CAT à 5 ans, intitulé ANS, de 30.000€. C'est un placement à long terme. Est-ce en adéquation avec la notion de « but non lucratif », même si le placement est sans risque ? L'ensemble des placements réalisés sous forme de Comptes à terme respecte pour sa part l'absence de risque financier, mais les fonds sont placés dans le même établissement bancaire. Le FGDR (Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution), organisme public chargé de protéger les avoirs des clients en cas de défaillance de leur établissement bancaire n'indemnise les clients des banques qu'à hauteur de 100 000 euros maximum.

- Le Passif ne présente pas de particularités, hormis le fait que nous n'avons pu analyser le compte « Produits constatés d'avance » (soit 285.400€) dont le détail ne figurait pas sur le premier document « Grand Livre » adressé.
- Nous précisons, avec regret, que nous n'avons pas réalisé non plus de vérifications sur les comptes de charges et de produits.
- Le résultat s'établit à – 21.500€ à fin 2024. Le rapport détaillé explique la « création » du résultat et l'évolution entre 2023 et 2024 des postes significatifs.

2- Les vérifications opérées appellent les remarques suivantes :

Suivi des comptes, justification et lettrage

Certains comptes présentent de nombreuses écritures non lettrées, les écarts étant plus ou moins significatifs. Un risque comptable demeure, créé par des suspens qui peuvent s'éterniser et dont la justification mobiliserait parallèlement les effectifs de la comptabilité. Exemples :

- 326 écritures non lettrées sur les comptes des 95 clubs vérifiés.
- Le compte 411999 a enregistré 1166 écritures en 2024 dont 45 écritures demeurent non lettrées
- 41 comptes de clubs présentent des écritures non lettrées antérieures au 1/7/2024
- Les suspens peuvent donc être anciens - exemples :
 - o Le compte 4011208 Creps présente un solde de 4303,50€ constitué de 2 écritures de janvier 2024)
 - o Le compte 4411030 Subvention aide emploi à reverser PC est créiteur de 9698€, correspondant au report à nouveau au 1/1/2024

D'autres comptes sont quasi intégralement lettrés, comme par exemple, celui enregistrant les indemnités d'arbitrage. Toutefois, une remarque plus générale concerne les libellés. Certains libellés ne sont pas assez explicites. La saisie d'un libellé explicite (présence du nom du club, de l'arbitre concerné, du débiteur...) permettrait de faciliter les recherches ultérieures ou le lettrage.

Suivi des comptes : risque financier

Une analyse a porté sur les dettes des clubs supérieures à 500€. Ainsi 47 clubs sont concernés pour un total de 138.080,30€ au 31/12/2024. A fin mars 2025, il restait 28 clubs pour un total de 72.760 €.

Entre les deux dates, parmi les 28 clubs concernés, 3 seulement ont une réduction significative de leur dette. Les 23 autres n'ont pas enregistré d'évolution, leur dette reste identique ou quasi identique. Le suivi des comptes clubs et le recouvrement des factures émises par la Ligue peut utilement être plus régulier (et relances régulières).

Plus important : 5 comptes de clubs n'ont enregistré aucun mouvement postérieur au 1/1/2024 pour un total de 2.650,75€. Risque de non-recouvrement à analyser.

Une autre analyse a porté sur les comptes « autres tiers » (familles). L'analyse fait ressortir l'existence de 8 comptes, pour un total de 8.475,73€ qui présente un éventuel risque de non-recouvrement pour la Ligue. En effet, ces comptes n'ont enregistré aucune rentrée en 2024

(Créances irrécouvrables, faut-il provisionner, des démarches et relances sont à réaliser, passage en pertes ?).

Suivi des comptes : opérations atypiques :

Comptes de créances créateurs : 17 comptes de clubs créateurs pour un total de 5277,92€.

Certains comptes présentent des soldes créateurs consécutifs à la comptabilisation d'Avoirs éventuellement anciens comme par exemple, le compte 4111901 : 4 avoirs 2024 pour un total de 2207,51€ enregistrés le 18/3/24.

En synthèse,

- L'activité de la Ligue connaît un développement significatif depuis 2021 comme détaillé dans le rapport. Sans nous immiscer dans la gestion, force est de constater, à travers les comptes, que cela peut générer mécaniquement des risques comptables et financiers, impactant la gestion de « l'Entreprise LNAVb ».

- Les travaux de vérification menés ont porté sur un nombre significatif d'écritures et ont effectivement révélé des suspens qui peuvent, ou non présenter un risque financier, impactant le compte de résultat annuel.
- Nous espérons que le rapport détaillé transmis au Bureau Exécutif et au Directeur de la Ligue leur sera utile.

Par la présente, sur la base des travaux que nous avons réalisés et des conclusions ci-dessus formulées, nous recommandons donc à l'Assemblée Générale de donner un quitus à la Trésorière Générale de la Ligue.

Merci de votre attention
Sophie et Jean-Paul Paysan

L'assemblée générale donne quitus à la Trésorière pour présenter les états financiers 2024 à l'assemblée.

RAPPORT FINANCIER 2024

Nathalie PEDRETTI, Trésorière, présente les états financiers **2024** (Annexe 1)

Résultat du vote du rapport financier 2024 :

Pour : 576 voix Contre 14 voix Abstention : 37 voix

Le rapport financier 2024 est adopté à la majorité.

TARIFS 2025/2026

Les tarifs 2025-2026 complets sont en Annexe 2

A signaler que cette année encore, pas d'augmentation

Nathalie Pedretti, Trésorière Générale, présente les modifications proposées.

- Demande des clubs à ce qu'on ajoute un numéro sur chaque ligne concernant les tarifs ainsi que les amendes car beaucoup plus simples pour s'y retrouver
⇒ Le nécessaire sera fait pour actualiser le tableau avant la publication sur le site de la LNAVb.

Résultat du vote des tarifs 2025-2026 :

Pour : 578 voix Contre : 22 voix Abstention : 27 voix

Les tarifs 2025-2026 sont adoptés à la majorité.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

Nathalie PEDRETTI, Trésorière, présente le budget prévisionnel 2025 (Annexe 3)

Résultat du vote du budget prévisionnel 2025 :

Pour : 574 voix Contre : 9 voix Abstention : 44 voix

Le budget prévisionnel 2025 est adopté à la majorité.

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE (CRS)**SECTEUR SENIORS**

Présentation par Michèle Giraud Bahuet de la nouvelle formule des championnats seniors régionaux et mise au vote (Annexe 4)

Résultat du vote de la nouvelle formule des championnats régionaux

Pour : 553 voix Contre : 22 voix Abstention : 52 voix

La nouvelle formule des championnats régionaux est adoptée à la majorité.

Pour donner suite au vote favorable précédent, il est proposé deux formules pour les Play Off (Annexe 5)

Résultat du vote pour le choix de la formule Play Off

Proposition 1 : 442 voix Proposition 2 : **185 voix**

La première proposition pour les Play Off est adoptée à la majorité.

Présentation des compositions des championnats régionaux 2025/2026

Annexe 6

Présentation de la nouvelle formule pour la coupe Nouvelle Aquitaine

Annexe 7

Présentation du planning général des compétitions 2025 / 2026

Annexe 8

SECTEUR JEUNES

Présentation de la nouvelle formule des championnats Elite jeunes (Annexe 9) par Alain Trésiviol, référent du secteur Jeunes.

- Echanges sur l'organisation de la nouvelle formule et notamment pour les clubs ne savants pas s'ils ont le niveau Elite.
 - ⇒ Proposition d'une potentielle journée en amont des inscriptions qui serait non obligatoire, afin que ces clubs puissent se confronter aux équipes de niveau Elite.
- Indication des clubs que les clubs de niveau Elite ne se déplaceront pas forcément si la journée n'est pas obligatoire (surement pour économiser au niveau financier) car ces clubs sauront déjà qu'ils ont le niveau Elite.
 - ⇒ M. Trévisiol ne le voit pas comme ça et pense que les clubs iront à cette journée pour l'utiliser comme une journée de préparation pour la saison à venir.

Résultat du vote de la nouvelle formule des championnats Elite jeunes

Pour : 471 voix Contre : 58 voix Abstention : 98 voix

La nouvelle formule des championnats Elite jeunes est adoptée à la majorité.

COMMISSION REGIONALE ARBITRAGE (CRA)

Présentation du rapport d'activités de la CRA.

Stéphane Grémillon, membre de la CRA, informe les clubs et les arbitres qu'une nouvelle tenue va entrer en vigueur cet été, et devra être acheté par les arbitres.

- Echanges divers sur la disponibilité et le coût de la tenue (rupture du pantalon dans la quasi-totalité des tailles et un coût de plus de 120€ pour la tenue complète)
=> Tolérance jusqu'à la fin d'année civile 2025 afin que les arbitres aient le temps de pouvoir s'approvisionner en tenue. La partie financière reste à la charge de l'arbitre (et à la discréTION du club que l'arbitre couvre).
- Demande d'informations de la part de la trésorière de savoir s'il y a eu un suivi au niveau des règlements des clubs. Certains clubs se seraient manifestés car il n'aurait eu qu'un seul arbitre au lieu de 2 sur certains matchs => La CRA va faire une vérification et reviendra vers les clubs concernés s'il y a effectivement eu une surfacturation.

COMMISSION REGIONALE TECHNIQUE ET DEVELOPPEMENT (CRTD)

Jacques Moreau présente l'ensemble des salariés et techniciens qui sont sur les pôles.

Olivier Audabram prend la parole pour présenter le pôle masculin, et le fonctionnement global, notamment sur les détections.

Sylvain Presti prend ensuite la parole pour présenter le pôle féminin, et le fonctionnement global. Il rappelle sa disponibilité, et la volonté des pôles de travailler avec les clubs.

CANDIDATURES VERIFICATEURS AUX COMPTES 2025

Jean-Paul PAYSAN du club de Cognac, et Jean Luc Bahuet du club de Barbezieux sont candidats pour assurer la fonction de vérificateur aux comptes.

L'Assemblée Générale valide les candidature à l'unanimité et remercie les candidats.

REPRESENTANTS TERRITORIAUX AUX AG FEDERALES

Etats des lieux

- Titulaires : BOUHELIER Jean-Baptiste, GREMILLON Stéphane, PEDRETTI Nathalie et REY Dominique
- Suppléant : GEORGE Allister

Il serait indispensable d'élire 3 suppléants supplémentaires. Il est fait appel à candidatures à nouveau pour l'AG de juin 2026.

VOEU

Un seul vœu reçu dans les délais a été diffusé dans le Compte-rendu d'activités Ligue 2025.

Vœu n°1 : Mise en conformité du règlement intérieur de la LNAVb avec les statuts de la LNAVb concernant la possibilité donnée à un club de donner un pouvoir à un club d'un autre département. Cette disposition visant a aider les clubs dans des départements à faible nombre de clubs.

Résultat du vote sur le vœu N°1

Pour : 596 voix Contre : 10 voix Abstention : 21 voix

Le vœu est adopté à la majorité.

Il est confié à Jonathan Blondy, Directeur de la LNAVb, la mise en conformité du règlement intérieur de la LNAVb.

Aucune autre question étant à l'ordre du jour, il est procédé à l'ouverture de l'assemblée générale élective par Michel Malet, président de la commission régionale électorale.

Michel Malet confie l'animation à Jonathan, le directeur de la LNAVb.

AG ELECTIVE - QUORUM

Le quorum est atteint : 90 Clubs inscrits sur 117 Clubs votants, pour 617 voix exprimées sur 700.

Jonathan rappelle la publication du procès-verbal (Annexe 10) de la commission régionale électorale du 23 mai 2025 reprenant les éléments suivants :

- Participants : Michel Malet (Président), Roland Bourdin, et Dominique Fontaine. Assiste : Jonathan Blondy (Directeur LNAVb).
- En préambule, en application des statuts de la LNAVb, article 17, les membres de la commission régionale électorale ont été désigné par le comité directeur de la LNAVb, par publication du procès-verbal du comité directeur du 21 janvier 2025 sur le site de la LNAVb (<https://www.lnavolley.org/nos/documents/#1649753730829-7865c398-08fb>).
- En préambule, il est rappelé que l'assemblée générale du 22 Juin 2025 est élective pour procéder à la complétude du comité directeur, dont deux (2) postes sont vacants pour des candidats de genre féminin, en application de l'article 11 alinéa b des statuts de la LNAVb.
- Les candidatures ci - dessous pour le « comité directeur » sont jugées recevables :
 - o Manuela Jourdain, Aude Larjaud, Stéphanie Fernandez, Diane Jegou, et Stéphanie Celarié.
- Il sera utilisé le module de vote de la Fédération Française de Volley
- Par ailleurs, par décision de la commission régionale électorale, il est admis que chaque votant utilisera :
 - o Son propre ordinateur,
 - o Ou Son propre smartphone,
 - o Ou Un ordinateur mis à disposition par la LNAVb.

La parole est donnée aux candidates pour se présenter.

Une fois la prise de parole effectuée, Jonathan Blondy, Directeur de la LNAVb, procède à l'ouverture du vote à 13h20.

A 13h45 le vote est clos.

Michel Malet, président de la commission régionale électorale, procède à la proclamation des résultats :

RESULTATS > ELECTION MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR - POSTES VACANTS -	
1. JEGOU DIANE (NAQ)	282 voix obtenues
2. FERNANDEZ STEPHANIE (NAQ)	237 voix obtenues
3. JOURDAIN MANUELA (NAQ)	197 voix obtenues
4. LARJAUD AUDRE (NAQ)	161 voix obtenues
5. CELARIE STEPHANIE (NAQ)	147 voix obtenues

Sont élues membres du comité directeur pour la mandature 2025/2028 : Diane Jegou et Stéphanie Fernandez.

Clôture de l'Assemblée Générale à 14 h 00.

Un apéritif est offert aux participants, le Président de la Ligue remet les récompenses 2025 décernées aux bénévoles et dirigeants méritants.

Ce moment de convivialité se poursuit avec un buffet.

Le Secrétaire Général
de la Ligue Nouvelle Aquitaine
Jean Baptiste Bouhelier

Le Président
de la Ligue Nouvelle Aquitaine
Jacques Moreau

ANNEXES

ANNEXE 1 – RAPPORT FINANCIER 2024

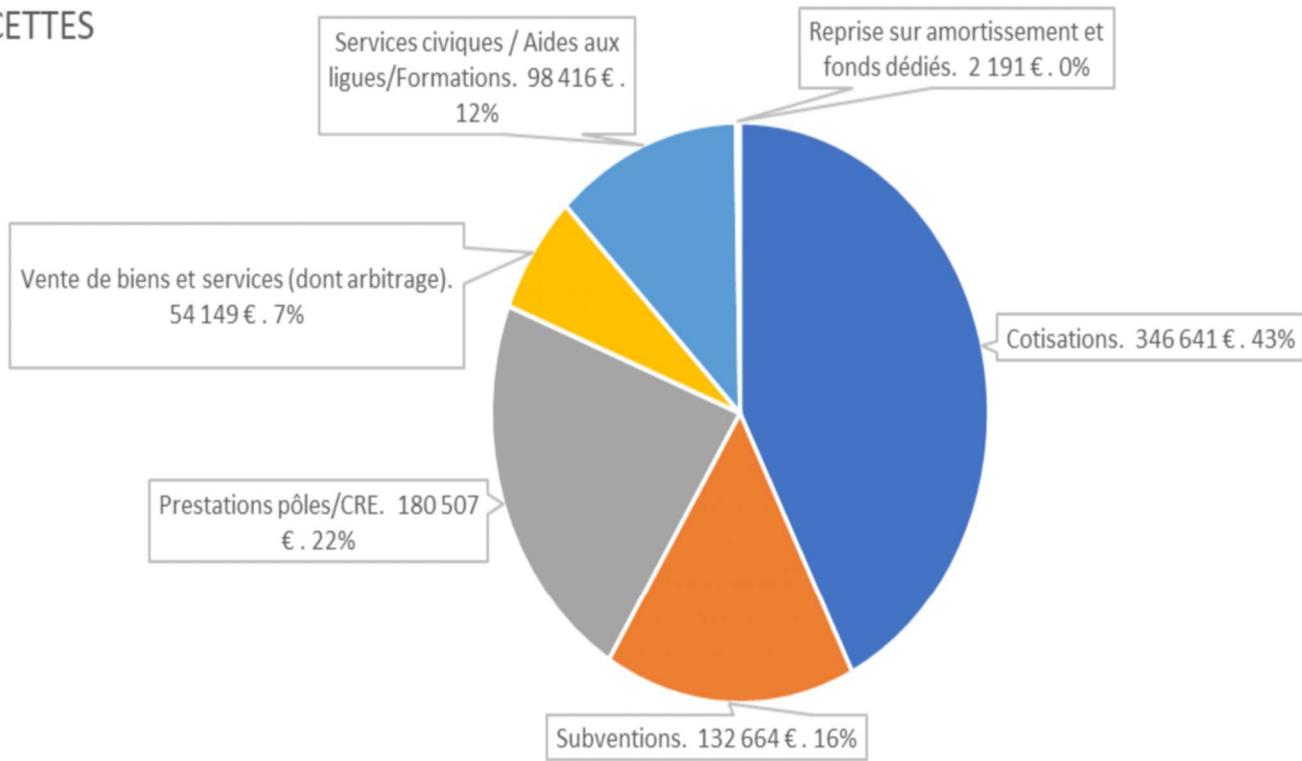
ACTIFS	2024		2023	2022	2021
	Brut	Amort	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Logiciels	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	79 934	71 906	8 028	6 370	15 304
Matériel technique (lanceurs ballons...)	14 010	12 733	1 277	1 002	3 524
Transport (camion/voiture)	29 714	29 714	0	0	4 293
Matériel Bureau et Informatique	28 553	22 117	6 436	5 053	7 003
Bureau et Informatique	7 657	7 342	315	315	484
Immobilisations financières	27 000	10 000	17 000	17 000	17 000
Parts sociales banques	17 000	0	17 000	17 000	17 000
Prêts club	10 000	10 000	0	12 500	15 000
Provisions pour dépréciation			0	-12 500	-15 000
TOTAL (I)	106 934	81 906	25 028	23 370	32 304
Créances usagers (licences)	191 380	2 760	188 620	165 578	159 199
Clubs	184 972		184 972	156 498	143 339
Clubs (dette en attente)	2 208	2 760	-552	0	0
Client factures à établir	4 200	0	4 200	9 080	15 860
			0	0	0
Produits à recevoir	16 936	0	16 936	32 377	19 969
Avoir CREPS (CRE F) et Pole F	0		0	6 489	6 489
Subvention à recevoir (CR)	13 200		13 200	11 280	12 180
ETAT - PRODUIT A RECEVOIR	1 667		1 667	12 000	0
Autre produits à recevoir (FFVB-Edenred)	143		143	0	308
Divers (mutuelle...)	280	0	280	0	327
Fournisseur collectif	1 646	0	1 646	1 939	65
Autre produits à recevoir (services civ)	0		0	669	600
Valeurs mobilières de placement	300 000	0	300 000	290 000	250 000
Disponibilités	221 105	0	221 105	285 801	283 340
Pôle Féminin	7 399		7 399	7 307	3 436
Pôle Masculin	249		249	1 933	6 058
Compte Ligue	131 518		131 518	197 009	196 548
Livret A-ASSO	81 939		81 939	79 552	77 298
Charges constatées d'avance	7 214 €	- €	7 214 €	6 348 €	20 375 €
Aides comités + pôle Beach - Logiciel compté	7 214		7 214	6 348	20 375 €
TOTAL (II)	736 635 €	2 760 €	733 875 €	780 104 €	732 883 €
TOTAL ACTFS	843 569 €	84 666 €	758 903 €	803 474 €	765 187 €
					597 926 €

PASSIFS

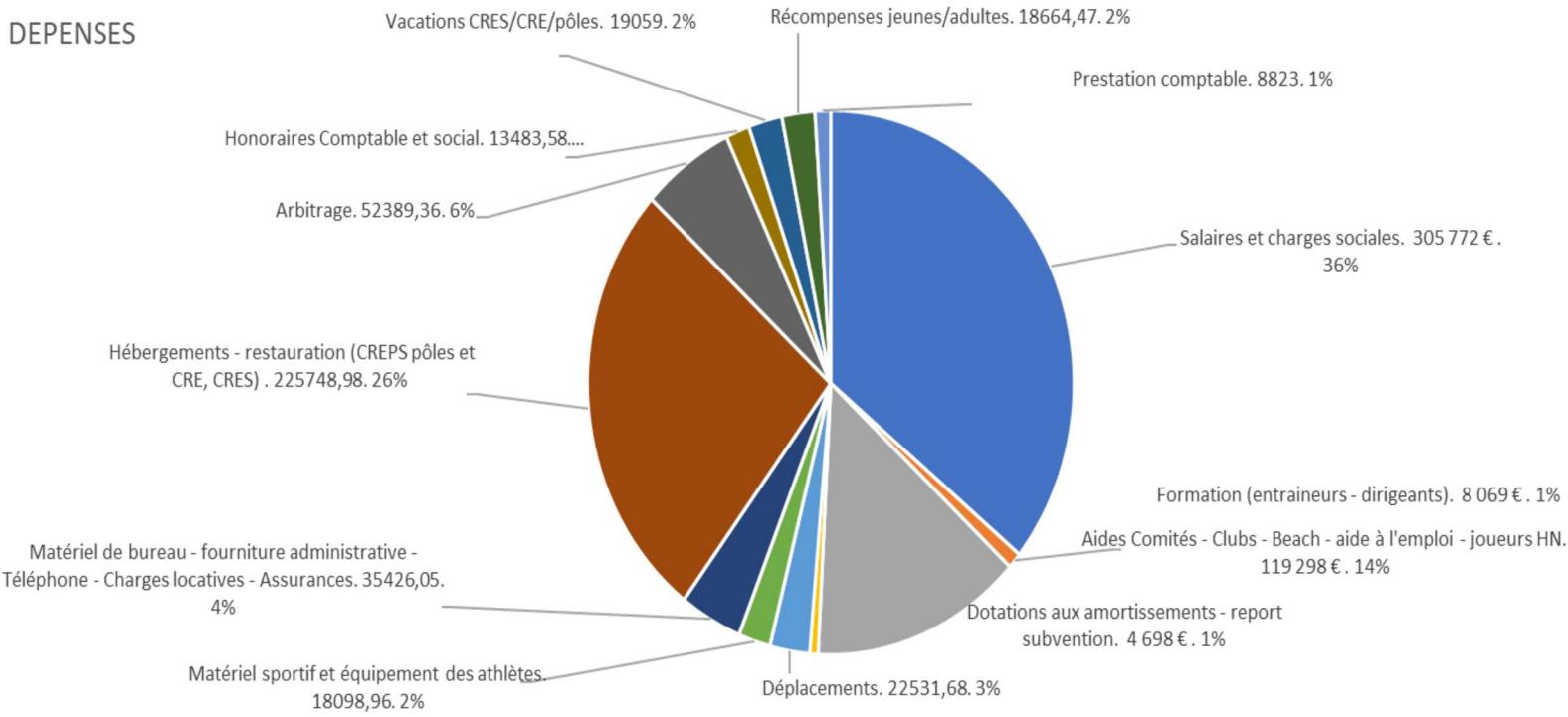
	2024	2023	2022	2021
Fonds associatifs et réserves	345 358 €	366 858 €	356 878 €	344 226 €
Fonds associatifs sans droit de reprise	366 858	355 186	340 726	294 861
Résultat exercice	-21 500	11 672	14 459	45 866
Subvention d'investissement (véhicule)	0	0	1 692	3 499
TOTAL (I)	345 358 €	366 858 €	356 878 €	344 226 €
Fonds dédiés	- €	- €	- €	500 €
Sur subventions de fonctionnement	0	0	0	500
TOTAL (III)	- €	- €	- €	500 €
Avance - Client avoir à établir	36 239 €	30 493 €	53 344 €	28 107 €
Amendes AG ligue	0	0	0	0
Pensions pôle	7 690	1 090	283	174
Pensions pôle			0	2 211
Bourses pôles + AAL+reversions	17 658	20 320	45 962	25 722
Collectifs clients	10 891	9 083	7 098	
Fournisseurs	52 687 €	121 773 €	100 414 €	33 532 €
CREPS, CROS (Loyer) Intervenant ext	52 687	121 773	100 414	33 532
Autres	36 196 €	49 930 €	41 713 €	45 302 €
Divers	1 106	47	0	402
Provision pour congés payés	11 362	8 447	12 710	10 161
Charges sociales	23 096	19 738	19 305	25 041
Subvention aide emploi Ligue PC	0	21 698	9 698	9 698
Impôts sociétés	632		0	0
Produits constatées d'avance	285 400 €	234 421 €	212 838 €	146 260 €
FFVB aide aux ligues solde	0	0	0	8 817
DRAJES	0	0	0	6 667
Licences	285 400	234 421	210 338	125 036
Avance arbitrage 50%			2 500	5 740
TOTAL (IV)	410 522 €	436 617 €	408 308 €	253 201 €
TOTAL PASSIFS	755 880 €	803 475 €	765 186 €	597 927 €

COMpte DE RESULTAT	2024	2023	%	2023		2022		2021		%
				2023	2022	%	2022	2021	2021	
Produits d'exploitation	814 598 €	702 989 €	16%	702 989 €	551 025 €	28%	551 025 €	433 343 €	27%	
Cotisations (licences /Mutation /réaffiliation)	346 641 €	321 655 €	7,8%	321 655 €	149 704 €	114,9%	149 704 €	117 299 €	27,6%	
Vente de biens	- €	- €	N/S	- €	820 €	-100,0%	820 €	1 758 €	-53,4%	
Vente de services (dont indemnités d'arbitrage-AG-ATR)	54 149 €	29 740 €	82,1%	29 740 €	27 794 €	7,0%	27 794 €	10 132 €	174,3%	
Subventions d'exploitation	132 664 €	126 199 €	5,1%	126 199 €	129 366 €	-2,4%	129 366 €	116 989 €	10,6%	
Reprise sur amortissement	2 191 €	1 568 €	39,7%	1 568 €	1 249 €	25,5%	1 249 €	1 455 €	-14,2%	
Utilisation fonds dédiés	- €	- €	N/S	- €	500 €	N/S	500 €	1 500 €	N/S	
Don manuel	30 €	- €	N/S	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Autres produits (Prestations poles et CRE - AAL+emploi dév)	278 923 €	223 827 €	24,6%	223 827 €	241 592 €	-7,4%	241 592 €	184 210 €	31,2%	
Charges d'exploitation	852 062 €	703 252 €	21%	703 252 €	545 488 €	29%	545 488 €	387 688 €	41%	
Autres charges externes (60-61-62) Arbitres - CREPS - Equipment athlètes	414 225 €	368 312 €	12%	368 312 €	289 032 €	27%	289 032 €	165 212 €	75%	
Impôts et taxes (formations entraîneurs, arbitres, dirigeants)	8 069 €	3 461 €	133%	3 461 €	5 546 €	-38%	5 546 €	2 445 €	127%	
Salaires et traitements	247 111 €	178 856 €	38%	178 856 €	121 514 €	47%	121 514 €	114 873 €	6%	
Charges sociales	58 661 €	48 510 €	21%	48 510 €	39 477 €	23%	39 477 €	34 324 €	15%	
Dotations aux amortissements (matériel de transport et de bureau)	4 698 €	11 181 €	-58%	11 181 €	11 407 €	-2%	11 407 €	11 765 €	-3%	
Fonds dédiés	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Autres charges (aides Comités, Clubs, joueurs, Beach - Aide emploi technique)	119 298 €	92 932 €	28%	92 932 €	78 512 €	18%	78 512 €	59 069 €	33%	
Résultat d'exploitation -	37 464 € -	263 €	14145% -	263 €	5 537 €	-105%	5 537 €	45 655 €	-88%	
Produits financiers (intérêts des placements)	7 702 €	4 887 €	58%	4 887 €	1 834 €	166%	1 834 €	1 158 €	58%	
Charges financières (services bancaires)	365 €	335 €	9%	335 €	274 €	22%	274 €	151 €	81%	
Reprise prov financière	2 500 €	2 500 €	N/S	2 500 €	2 500 €	N/S	2 500 €	2 507 €	N/S	
Résultat financier	9 837 €	7 052 €	39%	7 052 €	4 060 €	74%	4 060 €	3 514 €	16%	
Produits exceptionnels	6 760 €	5 077 €	33%	5 077 €	5 067 €	0%	5 067 €	2 000 €	153%	
Sur opérations de gestion (amendes sportives et CRA))	6 760 €	3 385 €		3 385 €	3 260 €		3 260 €	- €	- €	
Sur opérations en capital	- €	1 692 €	-100%	1 692 €	1 807 €	-6%	1 807 €	2 000 €	-10%	
Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5 155 €		
Impôts sur les bénéfices	632 €	192 €	229%	192 €	205 €	-6%	205 €	150 €	37%	
Résultat exceptionnel	6 128 €	4 885 €	25,4%	4 885 €	4 862 €	0,5%	4 862 € -	3 305 €	-247%	
EXEDENT ou DEFICIT -	21 499 €	11 674 €		11 674 €	14 459 €		14 459 €	45 864 €		

RECETTES



DEPENSES



ANNEXE 2 – TARIFS 2024-2025 VOTES EN AG

Code	Licences Compétition Volley-Ball	Cotisation Ligue N-1	Cotisation Ligue 25/26
1	Licence Professionnelle	25,00	25,00
2	Licence Séniор	28,00	28,00
3	Licence M21	27,00	27,00
4	Licence M18	27,00	27,00
5	Licence M15	17,00	17,00
6	Licence M13	10,00	10,00
7	Licence M11	10,00	10,00
8	Licence M9	8,00	8,00
9	Licence M7 / Baby	8,00	8,00
10	Licence PES Volley-Ball	0,00	0,00
11	Licence Open Volley-Ball	10,00	10,00
Licences Compétition Beach Volley		Cotisation Ligue N-1	Cotisation Ligue 25/26
12	Licence Sénior	10,00	10,00
13	Licence M21	10,00	10,00
14	Licence M18	10,00	10,00
15	Licence M15	5,00	5,00
16	Licence M13	5,00	5,00
17	Licence M11	5,00	5,00
Licences Para Volley - Volley Sourd - Volley Assis		Cotisation Ligue N-1	Cotisation Ligue 25/26
18	Licence Sénior à M18	13,00	13,00
19	Licence M15 à Baby	7,00	7,00

	Licences Hors qualif.	Cotisation Ligue N-1	Cotisation Ligue 25/26
20	Licence Compét'lib	16,00	16,00
21	Passerelle Affinitaire / Competlib (dont 1,50 € réversion CDVB sur cotisation Ligue)	6,00	6,00
	Autres Licences	Cotisation Ligue N-1	Cotisation Ligue 25/26
22	Passage toutes catégories VB vers toutes catégories Beach dans un autre Club	100 % des tarifs selon catégorie	100 % des tarifs selon catégorie
23	Prise Licence Beach si licence compétition dans le même Club	8,00	8,00
24	Encadrement / Dirigeant SEUL	8,00	8,00
24 bis	Encadrement / Dirigeant 2ème licence	0,00	0,00
25	VPT (Volley Pour Tous)	Réversion FFVB	Réversion FFVB
26	Evènementielle	0,00	0,00
27	Double ou triple surclassement	5,00	5,00
28	Re qualification licence	0,00	0,00
	Mutations	Cotisation Ligue N-1	Cotisation Ligue 25/26
29	Mutation VB Nationale Séniors --> M18	30,00	30,00
30	Mutation VB Régionale Séniors --> M18	20,00	20,00
31	Mutation Beach Séniors --> M18	0,00	0,00
32	Mutation < M15	0,00	0,00
34	Mutation Exceptionnelle	15,00	15,00
	Affiliations	Cotisation Ligue N-1	Cotisation Ligue 25/26
35	Première affiliation	0,00	0,00
36	Réaffiliation Loisir (compet lib ou VPT)	45,00	45,00
37	Réaffiliation Départementale	71,00	71,00
38	Réaffiliation Régionale	140,00	140,00

39	Réaffiliation Nationale	140,00	140,00
40	Réaffiliation Bassin de pratique, Regroupement de licenciés, Parrain/filleul	30,00	30,00
Commission Régionale Sportive : Séniors			
101	Engagement championnat Pré National (par équipe)	200,00	
102	Engagement championnat Régional (par équipe)	175,00	
103	Demande de modification au calendrier (avec changement de WE), respect des 15 jours	45,00	
104	Match décalé sans accord de la Commission Sportive	60,00	
105	Feuille de match parvenue hors délai	20,00	
106	Feuille de match jamais parvenue (en plus des amendes précédentes)	50,00	
107	Journée supplémentaire de retard dans l'envoi defeuille de match (plafond 40 € par feuille)	5,00	
108	Feuille de match mal tenue (partie administrative)	20,00	
109	Résultats non communiqués dans les délais impartis (matchs du samedi : dimanche 2h00 – matchs du dimanche : dimanche 21 h)	80,00	
111	Rencontre perdue par pénalité	30,00	
112	Forfait sans déplacement des arbitres et de l'équipe adverse, après avoir prévenu au plus tard 48 h à l'avance	50,00	
113	Autres forfaits	150,00	
114	Forfait lors des 2 dernières journées ou en PlayOff/PlayDown	700,00	
115	Forfait général en Prénational avant le début de la saison	500,00	
116	Forfait général en Régional avant le début de la saison	300,00	
117	Forfait général en Prénational en cours de saison	600,00	
118	Forfait général en Régional en cours de saison	300,00	
119	Forfait tournoi final ou finale	300,00	
122	Péréquation kilométrique championnat et finale (au kilomètre)	0,37	
Commission Régionale Sportive : Jeunes Elite			
201	Engagement équipe Jeunes M13-M15-M18 (par équipe)	35,00	

2011	Engagement équipe Jeunes M11 (par équipe)	20,00
202	Forfait général Jeunes	250,00
203	Forfait sur un tournoi Jeunes prévenu vendredi avant 21 h (M13-M15-M18)	50,00
2031	Forfait sur un tournoi Jeunes prévenu vendredi avant 21 h (M11)	30,00
204	Forfait sur un tournoi Jeunes non prévenu (toutes catégories)	200,00
205	Feuille de match non parvenue dans les 2 jours	50,00
206	Péréquation kilométrique championnat et finale (au kilomètre)	0,37
207	CHAMPIONNAT ET FINALE ELITE JEUNES - Absence de licence réglementaire de l'entraîneur (sans régularisation après les 7 jours de délai)	50,00
Commission Régionale Sportive : Jeunes Proxy		
250	Absence à une finale régionale proxy, sans avoir prévenu la CRS	50,00
Commission Régionale Arbitrage		
301	Absence 1° arbitre désigné CRA	50,00
302	Absence 2° arbitre (tous championnats régionaux)	50,00
303	Absence marqueur ou marqueur non diplômé CRA (tous championnats régionaux)	30,00
3031	1er ou 2ème arbitre non qualifié (pas de licence encadrement arbitre)	25,00
3032	Marqueur non qualifié (pas de licence encadrement dirigeant ou encadrement arbitre)	25,00
305	Pas d'arbitre diplômé à l'engagement de l'équipe ou échec à l'examen (amende par match non fait)	50,00
306	Défection arbitre de couverture du club (amende par match non fait)	50,00
307	2° arbitre non diplômé en Pré National	15,00
308	Droit de récusation d'un arbitre	216,00
309	Non présentation à l'examen du candidat arbitre de couverture	233,00
311	Prise en charge de repas (avec justificatif obligatoire et pour un match à plus de 100 km)	15,00
312	Remboursement déplacement des arbitres (au kilomètre)	0,37
313	Nuitée plafonnée sur justificatif obligatoire si couplage 2 jours consécutifs	60,00

314	Indemnité journalière (Supervision et Beach)	36,00
315	Provision mensuelle pour déplacement (par arbitre)	30,00
316	Indemnité d'arbitrage : arbitre diplômé payé par le Club recevant	47,00
317	Indemnité préconisée de marqueur diplômé à la charge du Club recevant	22,00
318	Indemnité arbitrage Compét'Lib...	80,00
Commission Régionale Sportive : Beach		
401	Engagement Championnat Beach	26,00
402	Non participation au championnat Régional Beach Séniors	87,00
403	Non participation au championnat Régional Beach Jeunes	46,00
Commission Régionale Technique		
501	Pas d'entraîneur diplômé Intiateur (par équipe de Pré Nat)	320,00
502	Pas d'entraîneur diplômé Animateur (par équipe régionale)	220,00
503	Remboursement des cadres techniques (au kilomètre)	0,37
504	Participation aux journées de stage/sélection avec hébergement (par journée)	40,00
505	Participation aux journées de stage/sélection sans hébergement (par journée)	20,00
506	Participation aux weekend de stage entraîneur DRE (sans hébergement ni repas)	34,00
507	Participation en soirée de stage entraîneur DRE (sans hébergement ni repas)	24,00
Divers		
601	Frais de dépôt de dossier à la Commission d'appel régionale	250,00
602	Absence par A.G Ligue pour tous les Clubs compétition Volley-Ball et Beach Volley	160,00
603	Remboursement hébergement des élus (Paris)	80,00
604	Remboursement hébergement des élus (Province)	70,00
605	Remboursement restauration élus	19,00

606	Réclamation	50,00
-----	-------------	-------

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

34 Mutation exceptionnelle : Compétition VB / Encadrement pourra être délivrée après avis de la CCSR et avec l'accord du club quitté lors d'une mutation professionnelle (à l'exception des licenciés PRO), cursus scolaire, déménagement cellule familiale ou Club quitté qui n'engage pas d'équipe dans la catégorie concernée

36 Réaffiliation GSD-GSA Loisir : licences exclusivement Compet Lib ou VPT et UGS

37 Réaffiliation GSD-GSA Départemental VB + Beach + Para Volley + Snow Volley

38 Réaffiliation GSD-GSA Régional VB + Beach + Para Volley + Snow Volley

39 Réaffiliation GSD-GSA National VB + Beach + Para Volley + Snow Volley

Votre compte client devra être soldé pour obtenir sa réaffiliation

315 Un réajustement sera réalisé en fin de saison

602 Un Club donnant procuration devra être à jour avec la trésorerie FFVB, Ligue et Comité pour valider la procuration

606 Chaque réclamation inscrite sur les feuilles de match et ou chaque réclamation relative à une amende reçue devra être accompagnée d'un chèque du montant fixé. Dans le cas contraire, aucune réclamation ne sera examinée par la Commission concernée ou le Bureau Directeur

Ce chèque sera restitué si la réclamation aboutie par l'annulation de l'amende. Dans le cas contraire, ce chèque sera encaissé. Cette disposition existait durant les saisons précédentes

ANNEXE 3 – BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

CHARGES	PRÉVU	PRODUITS (1)	PRÉVU
60 - Achat	62.000,00 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	29.000,00 €
Achats d'études et de prestations de service		Prestation de services	2.000,00 €
Achats non stockés de matières et fournitures	55.000,00 €		
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Vente de marchandises	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	5.000,00 €		
Autres fournitures	2.000,00 €	Produits des activités annexes	27.000,00 €
61 - Services extérieurs	31.500,00 €	74- Subventions d'exploitation	164.500,00 €
Sous traîance générale		Etat: (précisez le(s) ministère(s))	60.000,00 €
Locations -Entretien et réparation	19.000,00 €		
Assurance	2.000,00 €	Région(s):	54.000,00 €
Documentation	1.500,00 €	Département(s):	
Divers	9.000,00 €	Commune(s):	12.000,00 €
62 - Autres services extérieurs -	333.860,00 €	Intercommunalité :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	30.000,00 €	Fonds européens :	
Publicité, publication	5.000,00 €	Fédération :	
Déplacements	30.000,00 €	FF VOLLEY	38.500,00 €
Missions	265.000,00 €	Autres financements publics :	0,00 €
Frais postaux et de télécommunications	2.000,00 €		
Services bancaires, autres -	360,00 €		
Divers	1.500,00 €	Partenariats privés :	0,00 €
		- Mécénats :	
63 - Impôts et taxes	4.200,00 €	- Sponsoring :	0,00 €
Impôts et taxes sur rémunération	3.200,00 €		
Autres impôts et taxes	1.000,00 €	Autres recettes (précisez)	
64- Charges de personnel	329.826,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	290.536,00 €
Rémunération des personnels,	233.100,00 €	Dont cotisations	290.536,00 €
Charges sociales	49.950,00 €		
Autres charges de personnel	46.776,00 €		
65- Autres charges de gestion courante	30.000,00 €	76 - Produits financiers	171.684,00
66- Charges financières		77 - Produits exceptionnels	133.666,00 €
67- Charges exceptionnelles		78 – Reprises amortissements/provisions	
68- Dotation aux amortissements		79 - Transfert de charges	2.000,00 €
TOTAL DES CHARGES	791.386,00 €	TOTAL DES PRODUITS	791.386,00 €
86- Emplois des contributions volontaires en nature	338.000,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	338.000,00 €
Secours en nature	23.000,00 €	Bénévolat	145.000,00 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	170.000,00 €	Prestations en nature	170.000,00 €
Personnel bénévole	145.000,00 €	Dons en nature	23.000,00 €
TOTAL DES CHARGES	1.129.386,00 €	TOTAL DES PRODUITS	1.129.386,00 €

ANNEXE 4 – PRESENTATION de la nouvelle formule des championnats seniors régionaux

PRE-NATIONALE		
2024/2025	2025/2026	
3 poules de 6 équipes	2 poules de 10 équipes	soit 2 équipes en plus
REGIONALE		
2024/2025	2025/2026	
3 poules de 8 équipes	3 poules de 9 équipes	soit 3 équipes en plus
MONTEES D'ACCESSION REGIONALE DES ZONES DE CHAMPIONNATS		
7 équipes	8 équipes	soit 1 équipe en plus

MOUVEMENTS DES EQUIPES CETTE FIN DE SAISON 2024/2025		
PRE-NATIONALE FEMININE		
PREVU	REALITE	NOUVELLE FORMULE
1  N3	1  N3	1  N3
2	2	2
3	3	3
4	4	4
5	5	5
6	6	6
7	7	7
8	8	8
9	9	9
10	10	10
11	11	11
12	12	12
13	13	13
14	14	14
15	15	15
16	16  R1	16  R1
17  R1	17  R1	17  R1
18  R1	18  R1	18  R1
PASSAGE A 20 EQUIPES		
PRE-NATIONALE MASculine		
PREVU	REALITE	NOUVELLE FORMULE
1  N3	1	1
2	2	2
3	3	3
4	4	4
5	5	5
6	6	6
7	7	7
8	8	8
9	9	9
10	10	10
11	11	11
12	12	12
13	13	13
14	14	14
15	15	15
16	16  R1	16  R1
17  R1	17  R1	17  R1
18  R1	18  R1	18  R1
PASSAGE A 20 EQUIPES		
REGIONALE 1 FEMININE		
PREVU	REALITE	NOUVELLE FORMULE
1  AR	1  AR	1  AR
2  AR	2  AR	2  AR
3  AR	3  AR	3  AR
4	4	4
5	5	5
6	6	6
7	7	7
8	8	8
9	9	9
10	10	10
11	11	11
12	12	12
13	13	13
14	14	14
15	15	15
16	16	16
17	17	17
18  AR	18	18
19  AR	19  AR	19  AR
20  AR	20  AR	20  AR
21  AR	21  AR	21  AR
22  AR	22  AR	22  AR
23  AR	23  AR	23  AR
24  AR	24  AR	24  AR
PASSAGE A 27 EQUIPES		
REGIONALE 1 MASculine		
PREVU	REALITE	NOUVELLE FORMULE
1  AR	1  AR	1  AR
2  AR	2  AR	2  AR
3  AR	3  AR	3  AR
4	4	4
5	5	5
6	6	6
7	7	7
8	8	8
9	9	9
10	10	10
11	11	11
12	12	12
13	13	13
14	14	14
15	15	15
16	16	16
17	17  AR	17  AR
18  AR	18  AR	18  AR
19  AR	19  AR	19  AR
20  AR	20  AR	20  AR
21  AR	21  AR	21  AR
22  AR	22  AR	22  AR
23  AR	23  AR	23  AR
24  AR	24  AR	24  AR
PASSAGE A 27 EQUIPES		
ACCESSION REGIONALE (DEP)	ACCESSION REGIONALE (DEP)	ACCESSION REGIONALE (DEP)
8  AR	6  AR	6  AR
8  AR	8  AR	8  AR

Maison des Sports d'Aquitaine – 2 avenue de l'Université – 33400 TALENCE

Tél 09.53.17.37.60 – Portable 06.61.91.10.34

Site Internet : www.ligue-volley-aquitaine.com – e-mail : secretariat.lnavb@gmail.com

ANNEXE 5 – Propositions des Play Off

PROPOSITIONS DE FORMULE POUR LES PLAY OFFS

PLAYS OFF POUR LA MONTEE EN N3 ET LE TITRE DE CHAMPION PN

PROPOSITION 1

1A
2A
1B
2B

J1	2A/1B	MATCHS SIMPLES	Les équipes classées 1 reçoivent 2 fois et les équipes classées 2 reçoivent 1 fois
	1A/2B		
J2	1B/2B		
	1A/2A		
J3	1B/1A		
	2B/2A		

On ne conserve aucun résultat de la phase 1

Les 4 équipes se rencontrent en match simple

3 journées au calendrier : 25/04/2026 - 09/05/2026 - 23/05/2026

PROPOSITION 2

1A
2A
1B
2B

J1	1A/2B	MATCHS AR	Matchs AR entre équipes issues de poules différentes
	1B/2A		
J2	1B/1A		
	2B/2A		
J3	2B/1A		
	2A/1B		
J4	1A/1B		
	2A/2B		

On conserve les résultats des matchs AR de la première phase

entre équipes issues de la même poule : 1A et 2A / 1B ET 2B

4 journées au calendrier : 25/04/2026 - 02/05/2026 - 09/05/2026 - 23/05/2026

ANNEXE 6 – Composition des championnats régionaux 2025 / 2026

PRE-NATIONALE	
FEMININES	
MASCULINS	
1 SAINTES	Descente de N3
2 LA ROCHELLE	
3 VILLENEUVE/LOT	
4 TALENCE	
5 CEP ST BENOIT	
6 BRUGES	
7 MESPLEDE	
8 VBP NIORT	
9 GER	
10 LANDOUGE	
11 BOURNOS	
12 VOUILLE	
13 JSA BDX	
14 LE HAILLON	
15 PERIGNY	
16 ILLAC	
17 FLEURS DE PAU	Montée de R1
18 VIVONNE	Montée de R1
19 COSMIC	Montée de R1
20 STADE MONTOIS	Montée de R1 Remplace CHATELLAISON
1 MERIGNAC	
2 MESPLEDE	
3 LESCAR	
4 ILLAC	
5 SAINTES	
6 VOUILLE	
7 VILLENEUVE	
8 VBP NIORT	
9 ANGLET	
10 STADE POITEVIN	
11 BISCAROSSE	
12 FLOIRAC	
13 ESCA	
14 TALENCE	
15 BRUGES	
16 JSA BDX	
17 VA COTE DE BEAUTE	Montée de R1
18 AGJA CAUDERAN	Montée de R1
19 LUY DE BEARN	Montée de R1
20 STADE MONTOIS	Montée de R1
REGIONALE 1	
FEMININES	
MASCULINS	
1 ROYAN	Candidat montée en PN si place vacante
2 MERIGNAC	
3 CHATELLAISON	Descente demandée par le club
4 FLOIRAC	Descente de PN
5 SEVRES	
6 ORTHE	
7 CAUDERAN	
8 ST MEDARD	
9 ANGLET	
10 THOUARS	
11 ADOUR	
12 ROCHEFORT	
13 BERGERAC	
14 BAYONNE	
15 BRIVE	
16 COGNAC	
17 ST MAIXENT	
18 TALENCE	
19 BISCAROSSE	
20 BARBEZIEUX	
21 NIORT VB	
22 JSA BORDEAUX	Montée d'AR
23 JURANCON	Montée d'AR
24 CEP ST BENOIT	Montée d'AR
25 LA ROCHELLE	Montée d'AR
26 MARMANDE	Montée d'AR
27 HAGETMAU	Montée d'AR
1 STADE POITEVIN	Descente de PN
2 FLEURS DE PAU	Descente de PN
3 LANDOUGE	
4 BLANQUEFORT	Candidat montée en PN si place vacante
5 ORTHE	
6 BRIVE	
7 COSMIC	
8 JSA BDX	
9 BON ENCONTRE	
10 CHATELLAISON	
11 UNION BEARNAISE	
12 BERGERAC	
13 PERIGNY	
14 BAYONNE	
15 VIVONNE	
16 ILLAC	
17 TALENCE	
18 ANGLET	
19 NIORT VB	
20 CHATELLERAULT	Montée d'AR
21 NORD BASSIN	Montée d'AR
22 COGNAC	Montée d'AR
23 LESCAR	Montée d'AR
24 MARMANDE	Montée d'AR
25 LA ROCHELLE	Montée d'AR
26 ST MAIXENT	Montée d'AR
27 JSA ANGRESSE	Montée d'AR

Si une ou plusieurs places se libèrent
Montée en R1, dans l'ordre :
ILLAC (33) - LONS (64) - STADE POITEVIN (86)

Si une ou plusieurs places se libèrent
Maintien en PN de FLEURS DE PAU
Maintien en R1, dans l'ordre de :
VOUILLE (86) - LONS (64)
Puis montée supplémentaires d'AR dans l'ordre
86 - 33 - 16 - 64 ou 19/24/47 - 17 - 40 ou 79

ANNEXE 7 – Coupe Nouvelle Aquitaine Seniors

PROPOSITION COUPE NOUVELLE AQUITAINE SENIORS

Sur mai et juin 2026

Réservée aux équipes de R1 et PN

Engagements jusqu'au 5 avril 2025

6 tours prévus au calendrier + la finale

Les tours seront ajustés en fonction des engagements

Finale le samedi 27 juin 2026

ANNEXE 8 – Calendrier Général de la saison 2025 / 2026 – Commission Sportive



FFVolley
Ligue
Nouvelle-Aquitaine

PLANNING GENERAL - SAISON 2025/2026

MOIS	Jour	Date	SPORTIVE														TECHNIQUE			BEACH							
			FFV		FFV		CHAMP. REG. SENIORS				COUPE SENIOR		ELITE JEUNES			COUPE NA JEUNES			PCXV JEUNES			FFV	LNAVb	FFV		LNAVb	
			CDF JEUNES		N2/N3		Pré-Nationale (PN)		Régionale 1 (R1)		PN/R1		M11	M13	M15	M18	M13	M15	M11	M13	M15	M18		M18	M15	M13	
			M21	M18	M15	M13	M11																	M18	M15	M13	
ENGAGEMENTS : 14/07/2025																											
SEPTEMBRE	Samedi	13																									
	Dimanche	14																									
	Mercredi	17	E	E	E	E																					
	Samedi	20																									
	Dimanche	21	E																								
	Samedi	27																									
	Dimanche	28																									
OCTOBRE	Samedi	4																									
	Dimanche	5																									
	Samedi	11																									
	Dimanche	12	1	1	2																						
	Dimanche	13																									
	Mardi	16																									
	Mercredi	17																									
	Jeudi	18																									
	Samedi	25																									
	Dimanche	26																									
NOVEMBRE	Samedi	1																									
	Dimanche	2																									
	Samedi	8																									
	Dimanche	9	2	2	3																						
	Samedi	15																									
	Dimanche	16																									
	Samedi	22																									
	Dimanche	23																									
	Samedi	28																									
	Dimanche	29																									
DECEMBRE	Samedi	6																									
	Dimanche	7																									
	Samedi	13																									
	Dimanche	14	3	3	4																						
	Samedi	20																									
	Dimanche	21																									
	Lundi	22																									
JANVIER	Mardi	23																									
	Samedi	28																									
	Dimanche	29																									
	Samedi	3																									
	Dimanche	4																									
	Samedi	10																									
	Dimanche	11																									
FEVRIER	Samedi	17																									
	Dimanche	18																									
	Samedi	24																									
	Dimanche	25																									
	Samedi	31																									
	Dimanche	1																									
	Samedi	7																									
MARS	Samedi	8	3	3	6																						
	Dimanche	14																									
	Samedi	15	6	6	7																						
	Dimanche	21																									
	Samedi	28																									
	Dimanche	29																									
	Lundi	20																									
AVRIL	Samedi	4																									
	Dimanche	5																									
	Lundi Pâques	6																									
	Samedi	11																									
	Dimanche	12	7	7	8																						
	Lundi	13																									
	Mardi	14																									
MAI	Mercredi	15																									
	Jeudi	16																									
	Vendredi	17																									
	Samedi	18																									
	Dimanche	19																									
	Samedi	25																									
	Dimanche	26																									
PENTECÔTE	Vendredi	25																									
	Samedi	26																									
	Dimanche	27																									
	Vendredi	31																									
	Samedi	1																									
	Dimanche	2																									
	Vendredi	5																									
JUIN	Samedi	6																									
	Dimanche	7																									
	Samedi	13																									
	Dimanche	14																									
	Samedi	20																									
	Dimanche	21																									
	Samedi	27																									
JUILLET	Samedi	28																									
	Dimanche	29				</																					

ANNEXE 9 – Présentation de la nouvelle formule des championnats Elite jeunes

CONTEXTE ACTUEL

➤ **Constat :**

- ✓ **Le Championnat Régional Elite Jeunes (M13-M15-M18), qui démarre en janvier, après une qualification par les championnats Proxy**
 - **Ne propose pas, assez tôt, aux meilleures équipes des matchs de bon niveau, en particulier, pour la préparation des tours de Coupe de France**
 - **Ne propose pas, globalement sur la saison, assez de matchs de bon niveau, aux meilleures équipes.**

➤ **Proposition :**

- ✓ **Démarrer le Championnat Régional Elite Jeunes dès le début de la saison**

CALENDRIER

➤ **Exercice de projection de la 1^{ère} phase sur la saison actuelle**

Dates		M13	M15	M18
Octobre	06		CDF 1	
	13	CDF 1		CDF 1
	20			
	27			
Novembre	03		CDF 2	
	10	CDF 2		CDF 2
	17			
	24			
Décembre	01			
	08		CDF 3	
	15	CDF 3		CDF 3
	22			
	29			

➤ **Analyse**

- ✓ **Suivant le calendrier de la saison : 4 dates**

ORGANISATION SPORTIVE

➤ **Inscriptions :**

✓ Date limite : identique à la Coupe de France (18 septembre cette saison)

➤ **Démarrage : 1^{er} week-end d'octobre, avant la 1^{ère} journée de Cdf**

FORMULE SPORTIVE PREMIERE PHASE

➤ **Difficulté de la 1^{ère} phase : Nombre d'équipes engagées non connu à l'avance**

➤ **Objectif :**

✓ Varier les adversaires

✓ Etablir un vrai classement de niveau sportif

➤ **Formule générale :**

✓ **2 poules géographiques équilibrées en nombre**

✓ **Suivant le nombre d'équipes engagées**

▪ Plateaux de 3 ou 4

▪ Sur 4 journées (ou 3)

▪ 2 ou 3 matchs par équipe par plateau

▪ Toutes les équipes se rencontrent en match simple en 2 sets gagnants

FORMULE SPORTIVE PREMIERE PHASE

➤ **Qualification pour la deuxième phase**

✓ **Les 6 premiers de chaque poule sont qualifiés**

✓ **Les autres rejoignent les championnats proxy à partir de janvier et peuvent participer aux finales proxy si ils sont qualifiés**

FORMULE SPORTIVE DEUXIEME PHASE

- **Maintien de 2 poules géographiques de 6 (5 journées) avec finales à 4**
- **Aucun point obtenu en première phase n'est conservé pour la deuxième phases**

ANNEXE 10 – Procès-verbal de la commission régionale électorale

Réf. : L.N.A.V.B. – JB / Com.Reg.Electorale

OBJET :

PROCES VERBAL
COMMISSION REGIONALE ELECTORALE

Le 28 mai 2025, Par voie dématérialisée depuis le siège de la LNAV à la Maison Régionale des Sports, 2 avenue de l'université, Talence (Gironde).

Participants : Michel Malet (Président), Roland Bourdin, et Dominique Fontaine.

Assiste : Jonathan Blondy (Directeur LNAV).

En préambule, en application des statuts de la LNAV, article 17, les membres de la commission régionale électorale ont été désigné par le comité directeur de la LNAV, par publication du procès-verbal du comité directeur du 21 janvier 2025 sur le site de la LNAV (<https://www.lnavolley.org/nos-documents/#1649753730829-7865c398-08fb>).

En préambule, il est rappelé que l'assemblée générale du 22 Juin 2025 est élective pour procéder à la complétude du comité directeur, dont deux (2) postes sont vacants pour des candidats de genre féminin, en application de l'article 11 alinéa b des statuts de la LNAV.

En préambule, il est rappelé un extrait sur les missions de la commission régionale électorale, prévues par l'article 17 des statuts de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley ball (Consultable en ligne) sur le site de la LNAV (<https://www.lnavolley.org/nos-documents/#1649754861443-26dddb93-d00d>) :

« La Commission régionale électorale est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du comité directeur et de toutes autres élections organisées au sein de la Ligue.

Elle aide la Commission électorale fédérale dans l'accomplissement de ses missions pour toutes les opérations de votes relatives à l'élection du conseil d'administration de la FFvolley et des délégués régionaux.

Les membres ou candidats aux instances dirigeantes de la Fédération, d'une ligue ou d'un comité départemental ne peuvent être membres de la commission.

Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées ci-dessus (hors scrutins fédéraux).

La commission a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;
- traiter les cas de vacances de postes non prévus par les présents statuts ;
- avoir accès à tout moment aux bureaux de vote ;

- adresser tous conseils au comité directeur et aux bureaux de votes, ainsi que former à leur intention toutes observations susceptibles de les rappeler au respect des statuts ;
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exercice de ses missions ;
- exiger, en cas de constatation d'une irrégularité, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats. »

En préambule de l'assemblée générale élective du 22 juin 2025 de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley Ball, il est rappelé les conditions de candidatures, prévues par l'article 11 alinéa D des statuts de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley – Ball, à savoir :

- **Conditions d'éligibilité**

Pour être éligible au Comité directeur, le candidat doit être une personne physique licenciée de la FFvolley (validation administrative et financière) auprès d'un groupement sportif de la Ligue.

Ne peut être candidate :

- la personne qui n'était pas licenciée au cours de la saison sportive précédente ou au cours de deux saisons sur les quatre saisons sportives précédant la date de l'élection ;
- la personne qui n'a pas une licence régulièrement délivrée (validation administrative et financière) au jour de sa candidature, ni au jour de l'élection ;
- la personne qui n'a pas 18 (dix-huit) ans au jour de l'élection ;
- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;

Ne peut être élue :

- la personne membre de l'organe dirigeant d'un des Comités départementaux membres de droit du Comité directeur de la Ligue.

Pour être retenu comme élu médecin, le candidat doit être diplômé d'un doctorat en médecine d'un pays de l'Union Européenne.

- **Candidatures**

Sous peine irrecevabilité, chaque candidat doit impérativement transmettre individuellement une déclaration de candidature complète (nom, prénoms, genre, numéro de licence et le cas échéant, la copie du diplôme de médecin) par courrier électronique avec accusé de réception, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par dépôt en main propre au siège de la Ligue contre récépissé par le candidat ou par toute personne expressément mandatée par lui, au plus tard trente (30) jours avant la date de l'assemblée générale élective de la Ligue, et être accompagnée d'un formulaire fourni par la Ligue dûment complété. Le dépôt de la candidature sera considéré comme nul dans les cas suivants :

- Non-respect des conditions d'éligibilité ;
- Non-respect des conditions de dépôt et de recevabilité des candidatures ;

Par décision de la commission régionale électorale,

Il est rappelé en préambule la publication du procès-verbal en date du 13 février 2025, indiquant les conditions de l'organisation d'une nouvelle assemblée générale élective à l'issue de la saison sportive 2024/2025,

Il est rappelé en préambule, les conditions de candidatures publiées le 30 mars 2025,

Il est rappelé en préambule la date limite de candidature à savoir le 21 mai 2025 à 23h59, par mail avec le formulaire adéquate ainsi que la profession de foi, à directeur.lnavb@gmail.com,

La commission régionale électorale,
Jugeant en dernier ressort est réunie ce jour,

Il est procédé à l'ouverture des courriels contenant les candidatures au comité directeur et sont examinées individuellement :

NOM	PRENOM	CLUB	DATE DE RECEPTION DU MAIL	BORDEREAU + PROFESSION FOI
JOURDAIN	MANUELA	CDVB 17	03/04/2025	OUI
LARJAUD	AUDE	ASI VOLLEY	03/04/2025	OUI
FERNANDEZ	STEPHANIE	VB ST MAIXENTAI	12/04/2025	OUI
CELARIE	STEPHANIE	JSA BORDEAUX	29/04/2025	NON
JEGOU	DIANE	OLYMPIC MELLOIS VB	04/05/2025	OUI

Les candidatures ayant été envoyées par courriel dans les délais impartis,

Chacune des candidates remplissant les conditions générales d'éligibilité et, le cas échéant, les conditions particulières d'éligibilité,

Après consultation du service juridique de la FF VOLLEY concernant la candidature d'une salariée de comité, indiquant aucune contre-indication à cette candidature,

Il est procédé à l'ouverture des bordereaux de candidatures et des professions de foi,

JOURDAIN MANUELA – Conforme,

LARJAUD AUDE – Conforme,

FERNANDEZ STEPHANIE – Conforme,

CELARIE STEPHANIE – Absence de formulaire de candidature, et absence de profession de foi,

JEGOU DIANE – Conforme,

Les candidatures ci - dessous pour le « comité directeur » sont jugées recevables :

Manuela Jourdain,
Aude Larjaud,
Stéphanie Fernandez,
Diane Jegou,

La candidature ci-dessous pour le comité directeur est jugée irrecevable, les conditions de candidatures n'étant pas respectée, et ne sera pas soumise au vote lors de l'Assemblée Générale Elective :

Stéphanie Celarié.

Il est procédé à l'ouverture des courriels contenant les candidatures au poste de délégué régional et sont examinées individuellement :

AUCUNE CANDIDATURE

La commission régionale électorale,
Jugeant en dernier ressort est réunie ce jour,

Il sera utilisé le module de vote de la Fédération Française de Volley.

La commission mandate Jonathan Blondy, Directeur de la LNAVb, pour solliciter Thierry Bolomey, responsable informatique, afin de programmer le système de vote et la pondération des voix.

Par ailleurs, par décision de la commission régionale électorale, il est admis que chaque votant utilisera :

- Son propre ordinateur,
- Ou Son propre smartphone,
- Ou Un ordinateur mis à disposition par la LNAVb.

Les codes seront transmis dans les 48h précédents l'AGE, sous la responsabilité du Directeur Jonathan Blondy.

En application du procès-verbal du comité directeur de la LNAVb du 03 février 2025,

Les présentes décisions sont susceptibles de faire l'objet d'un appel dans un délai de sept (7) jours francs à compter de sa notification transmis par courrier recommandé avec accusé de réception devant la Commission Fédérale d'Appel (CFA, Fédération Française de Volley, 17 Avenue Georges CLEMENCEAU 94600 CHOISY LE ROI) dans les conditions définies à l'article 4.4 du Règlement général disciplinaire.

Sous peine d'irrecevabilité, l'engagement de la procédure d'appel se fait par écrit conformément à l'article 15.1 du Règlement Général Disciplinaire, accompagné de la copie de la décision contestée et signé, par le licencié ou son représentant légal ou son conseil, ou par le Président ou le Secrétaire Général du groupement sportif affilié, en application de l'article 8 du Règlement Général des Licences et des GSA.

Conformément à l'article 15 du Règlement Général Disciplinaire, l'appel n'est pas suspensif.

Le président,

Michel MALET

Le secrétaire de séance,

Jonathan BLONDY